MINISTERE DE LA OMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT:

ENTRETIEN ET DEPANNAGE DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE

CODE DE L'U.E.: 2522 03 U21 C1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205

La présente demande émane du réseau:

O Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	O Libre-subventionné-confessionnel
X Officiel subventionné	O Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCIO, administrateur délégué

Date et signature : Le 02 juin 2016

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 de 1 page
- 2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 de 1 page
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	O Du niveau inférieu	X Du niveau supérieur
de	X Transition	O Qualification

- 4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 de 1 pages
- 5. Programme:
- 5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 de 2 pages

- 5.2. Chargé de cours
- 6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 de 1 page
- 7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de 1 page
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

C	128	
P	32	
	P	P 32 160

	9.	Tableau de	concordance ((à	ap	prouver	par	le	Conseil	généra	ιľ
--	----	------------	---------------	----	----	---------	-----	----	---------	--------	----

Repris en annexe nº 7 de 1 page

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 20.106/20.16... Signature:

OPIE CONFORME

acques Soblet IC.

François - Gérard STOI Directeur général adjoint

Date: le 02/06/16

Entretien et dépannage du petit matériel à moteur thermique

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;
- d'assurer la première mise en service d'un matériel à petit moteur thermique;
- d'exécuter les opérations d'entretien du matériel en s'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur ;
- de procéder aux réparations du matériel ;
- de s'adapter à l'évolution technologique des engins à petit moteur thermique.

Annexe 2	Page 1
	Date: le 02/06/16

Entretien et dépannage du petit matériel à moteur thermique 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En mathématiques,

dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,

- effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés,
 les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles;
- calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1^{er} degré;
- calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

En français,

- résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées;
- présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

Annexe 3	Page 1
	Date: le 02/06/16

Entretien et dépannage du petit matériel à moteur thermique

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE:

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en disposant du matériel et des machines adéquates, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en mobilisant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage et la consultation des informations techniques et en respectant les directives prescrites par le constructeur:

- d'effectuer la première mise en service d'un petit matériel à moteur thermique;
- de réaliser l'entretien du matériel ;
- de procéder à l'installation et à la réparation d'un accessoire sur le matériel;
- d'élaborer, de présenter et de défendre un dossier technique comprenant une documentation actualisée de la technologie des petits engins à moteur thermique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence du choix de la méthode de dépannage,
- la justesse de l'interprétation des informations contenues sur la fiche de maintenance,
- la précision apportée à la réalisation des opérations techniques,
- l'exhaustivité des informations contenues dans le dossier technique.

Page 1/2

Date: le 02/06/16

Entretien et dépannage du petit matériel à moteur thermique

4. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

en disposant du matériel et des machines adéquates, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en mobilisant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage et la consultation des informations techniques et en respectant les directives prescrites par le constructeur:

- ♦ d'ASSURER la première mise en service :
 - identifier le type de machine;
 - vérifier la conformité du contenu du conditionnement, etc..;
 - assurer le montage de la machine;
 - veiller à ce que les conditions techniques de mise sous garantie soient réunies;
 - vérifier l'état de fonctionnement des organes et procéder aux opérations et réglages nécessaires;
 - tester et de faire la démonstration du fonctionnement de la machine;
- ♦ d' EXPLIQUER le fonctionnement :
 - du moteur 4 temps
 - du moteur 2 temps
 - de la pompe à huile
 - du carburateur à membrane
 - du carburateur, avec flotteur, avec le régulateur de régime moteur
 - de la boîte de vitesse
 - du circuit de charge
 - du circuit de démarrage
 - du circuit d'allumage
 - des différents systèmes de sécurité;
- ♦ d' EFFECTUER les opérations d'entretien d'une tondeuse, tronçonneuse, coupe bordure, coupe haie, motoculteur, tracteur tondeuse, débroussailleuse, élagueuse, etc.. en s'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur
 - contrôler et rectifier au besoin les feux d'éclairage;
 - contrôler et rectifier au besoin les différents systèmes de freinage;
 - effectuer une vidange moteur;
 - remplacer un filtre à air et d'une bougie;
 - vérifier ou remplacer des courroies ;
 - graisser et lubrifier les éléments concernés ;
 - observer de manière autonome l'état :
 - des éléments mécaniques
 - des éléments du châssis
 - des éléments d'électricité

Annexe 4 Page 2/2

Date: le 02/06/16

vérifier et régler le système de propulsion ;

- contrôler et rectifier, au besoin, les différentes pièces de coupe (chaîne, lames, couteaux, etc....);
- consigner par écrit les observations sur une fiche de rapport ;
- assurer les opérations d'entretien du cycle en s'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur;
- ♦ de REPARER les éléments électriques d'une machine au départ de son schéma électrique :
 - repérer les dysfonctionnements (coupures, court-circuit, défaut d'isolation, batterie, alternateur, ampoules, coupe-circuit, allumage, démarreur)
 - **appliquer** les techniques adéquates de réparation et/ou le remplacement avec l'outillage et le matériel approprié ;
- ♦ de REALISER des travaux d'ajustage et de montage (pose d'accessoires) avec les matériaux du domaine professionnel :
 - appliquer les techniques de base du travail des matériaux (acier, acier, polymères) ainsi que les techniques d'assemblage utilisées dans la profession (ajustage, forage, taraudage, filtrage, découpage, collage, rivetage, sertissage, ...)
 - réaliser des retouches de peinture si nécessaire ;
 - utiliser des instruments de mesures (pieds à coulisse, comparateur, pied de profondeur, etc....;
 - utiliser un appareil de mesure électrique (multimètre) ;
- ♦ d'EFFECTUER une révision complète d'un moteur thermique 2 temps et 4 temps ainsi que de ses accessoires (carburateur, lanceur) :
 - mesurer les jeux et l'usure du piston, cylindre, bielle, roulement de vilebrequin, segments, pignon d'attaque;
 - effectuer le remplacement d'un piston, cylindre, bielle, roulement de vilebrequin, segments, pignon d'attaque;
 - effectuer la révision d'un carburateur ;
- ♦ de REALISER la mise au point d'un moteur thermique :
 - effectuer le réglage correct de la carburation, du ralenti et du plein régime ;
 - effectuer le réglage correct de l'allumage ;

Annexe 5	Page 1
	Date : le 02/06/16

Entretien et dépannage du petit matériel à moteur thermique

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de travaux pratiques, il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

Annexe 6	Page 1
Annexe 6	Date: le 02/06/16
	Date . 16 02/00/10

Entretien et dépannage du petit matériel à moteur thermique 6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT – Annexe 7

Date de dépôt : 06 juin 2016 Date d'approbation :

«Entretien et dépannage du petit matériel à moteur

Date d'application : Date limite de certification :

thermique»

· · · · · ·]	.	
Intitulé régime 1 définitif / provisoire	NEANT			
Code domaine de formation et/out Code domaine études supérioures supérioures	NEANT			
Code domaine régime 1 de formation définitif /provisoi et/ou/ Code domaine re études supérieures	NEANT			
Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Entretien et dépannage du petit matériel à moteur thermique			
Code domaine de formation et/eu Gode domaine études supérieures	205			
Code régime 1 définitif /provisoire	152203112161			

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de promotion sociale

1080 Bruxelles , le 06 Jul 2016 Rue A. Lavallée, 1 02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO Administrateur délégué

rue des Minimes 87-89 1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5375

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

---- Unité de formation : ENTRETIEN ET DEPANNAGE DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE

Classement: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE

TRANSITION

Code Référence :

252203U21C1

Domaine :

205 Industrie-SE:electricité, ferronnerie, électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz